

Mail du 23.10.2020 - 14 :21 - de info.covid@ocvs.ch à cfeybansuri@bluewin.ch
Sujet : Possibilité de poursuivre mes cours hebdomadaires de yoga en collectif

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre message et vous en remercions.

Tenant compte de la décision du conseil d'Etat du 21 octobre 2020, nous pouvons vous répondre en ces termes :

Sous réserve que votre cours de yoga respecte la limitation de maximum 10 personnes (instructeur / instructrice compris/e), qu'aucun matériel ne soit partagé et mis en commun et que le port du masque soit obligatoire en tout temps (hormis lors de la pratique sportive) : le maintien de votre activité est autorisé.

Comme le rappelle le Conseil d'Etat dans sa décision du 21.10.2020, la possibilité de continuer votre pratique s'accompagne de l'obligation de maintenir strictement les prescriptions relatives à la distanciation sociale et l'hygiène ainsi que sur la mise en application rigoureuse des plans de protections.

Avec nos meilleures salutations,

Dr Jean-Marc Bellagamba
Directeur / Direktor
rue de Plantzette 53 – cp 664
CH-3960 Sierre
www.ocvs.ch – www.kwro.ch